

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale, au sujet de certaines danses. — III Correspondance romaine: Le cardinal Gotti. — IV Une lettre du cardinal-archevêque de Reims. — V Un bel anniversaire. — VI Une brochure intéressante. — VII Le général Pétaïn: Ses convictions catholiques. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 18 juin

On fait la consécration à la sainte Trinité (1);

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave.

La fête de saint Jean-Baptiste (solennité le 2 juillet);

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique (2);

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu, (cette année, le jeudi, 22 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

On trouve à la fin de l'Ordo de 1915, p. LVII (et LXXI) la consécration "O très doux Jésus" propre à ce triduum.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 18 juin

Fête de la SAINTE-TRINITE, double de 1^e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Julienne et du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 22 juin), mais on doit s'efforcer de le faire.

(1) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient aux Intentions du pape (1er juin 1906).

(2) Indulgence: 10 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 20 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se confessent, communient et prient, pour le pape, b) pour ceux qui font la communion générale, le dernier jour, pourvu qu'ils prient aux Intentions du pape (10 avril 1907).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 25 juin

La solennité extérieure des titulaires dont l'office tombe du 11 juin au 16 juillet, n'aura lieu que le 16 juillet (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 23 juin).

Diocèse de Montréal. — Du 22 juin, saint Sacrement (Dominion Bridge).

Diocèse de Valleyfield. — Du 22 juin, saint Sacrement (Howick).
J. S.

DECRET

Au sujet de certaines danses usitées dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale et dans la région canadienne.

 U cours du siècle dernier, l'usage s'était répandu, aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, de convoquer les familles catholiques à des partis de danses, qui avaient coutume de se prolonger tard dans la nuit, avec des banquets et des divertissements divers. On en donnait pour raison et pour motif qu'en agissant ainsi on facilitait aux catholiques l'occasion de se mieux connaître entre eux et d'être par conséquent plus unis par les liens de l'amitié et de la charité, et que, en même temps on s'assurait le moyen de procurer aux bonnes oeuvres des subsides nécessaires. Mais il arrivait que ceux qui avaient l'habitude de voir à l'organisation de ces sortes de réunions et de les présider étaient, la plupart du temps, les chefs eux-mêmes des oeuvres pies, ou encore, assez souvent, les recteurs des églises ou les curés.

Les ordinaires des lieux, bien que ne doutant pas de la bonne foi de ceux qui organisaient ces partis de danses, émus toutefois à la pensée des dommages et des dangers qu'ils prévoyaient devoir découler de cette pratique inusitée, jugèrent de leur devoir de la proscrire; et c'est pourquoi, au 29^e canon du troisième concile plénier de Baltimore, ils portèrent ce statut: " Nous ordonnons aussi que les prêtres s'occupent

de faire complètement
niser des banquets
soins des oeuvres.

Mais, comme il ar
ordonnances, donné
le principe, tombèr
ces partis de danses
à s'étendre jusque c

Ayant pris conn
Pères de la Sacrée
entendu plusieurs c
été examinée avec
absolument aux déc
Avec l'approbation
de défendre à tous
qu'ils soient, et à to
favoriser les susdites
dans le but d'aider
n'importe quelle aut
tous les cleres d'assi
hommes laïques en o

Le Souverain-Pon
publie et qu'il soit
tant toutes choses ec

Donné à Rome,
Consistoriale, le 31 n

Lieu du sceau

(Tra

ISSIALES

l'office tombe du 11
(avec renvoi de celle

acrement (Dominion

Sacrement (Howick).
J. S.

Etats-Unis de l'Améri-
canadienne.

s'était répandu, aux
ntrionale, de convo-
les partis de danses,
dans la nuit, avec des
en donnait pour rai-
facilitait aux catho-
tre eux et d'être par
litié et de la charité,
y en de procurer aux
Mais il arrivait que
l'organisation de ces
aient, la plupart du
pies, ou encore, assez
rés.

te doutant pas de la
artis de danses, émus
des dangers qu'ils
atique inusitée, jugé
est pourquoi, au 29^{de}
ltime, il portèrent
les prêtres s'occupent

de faire complètement disparaître cet abus qui consiste à orga-
niser des banquets avec des bals pour subvenir aux divers be-
soins des oeuvres. ”

Mais, comme il arrive souvent dans les choses humaines, ces
ordonnances, données si justement et avec tant de sagesse dès
le principe, tombèrent peu à peu dans l'oubli, et l'usage de
ces partis de danses recommença à se répandre, allant même
à s'étendre jusque dans la région voisine du Canada.

Ayant pris connaissance de ces faits, les Eminentissimes
Pères de la Sacrée Congrégation Consistoriale, après avoir
entendu plusieurs ordinaires de ces pays, et la chose ayant
été examinée avec soin, ont pensé qu'il fallait s'en tenir
absolument aux décisions du troisième concile de Baltimore.
Avec l'approbation de Sa Sainteté Benoît XV, ils ont décrété
de défendre à tous les prêtres séculiers et réguliers, quels
qu'ils soient, et à tous les autres clercs, de promouvoir et de
favoriser les susdites danses, même quand elles sont organisées
dans le but d'aider et de soutenir les oeuvres pies ou pour
n'importe quelle autre fin pieuse, et, en plus, de défendre à
tous les clercs d'assister à ces danses, si par hasard quelques
hommes laïques en organisent.

Le Souverain-Pontife a ordonné que ce décret soit rendu
public et qu'il soit par tous religieusement observé, nonob-
stant toutes choses contraires.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation
Consistoriale, le 31 mars 1916.

† C. card. DE LAI, évêque de Sabine,
secrétaire.

Lieu du sceau † THOMAS BAGGIANI, archev. d'Edess.,
assesseur.

(Traduction de la *Semaine*)

CORRESPONDANCE ROMAINE

LE CARDINAL GOTTI

AU cours du mois de mars dernier, disparaissait de la scène de ce monde l'une des figures les plus caractéristiques du Sacré-Collège, Son Eminence le cardinal Gotti, préfet de la Propagande. Il était arrivé à un âge avancé. Le travail l'avait en outre usé plus que les années. Aussi depuis quelques semaines pouvait-on prévoir sa fin prochaine.

Né à Gênes le 29 mars 1834, il entra tout jeune chez les *Carmes Déchaussés*, qui sont bien différents des *Grands Carmes* ou *Carmes* de l'ancienne observance. Les *Carmes Déchaussés* appartiennent à la réforme de sainte Thérèse. Leur *cappa* ou chape blanche, qu'ils portent quand ils vont dehors, est plus courte, alors que celle des *Grands Carmes* descend jusqu'aux pieds.

Le jeune Gotti se distingua dans les sciences et fut nommé professeur de mathématiques à l'école supérieure navale de Gênes. Il aimait à rappeler les bonnes amitiés qu'il avait alors contractées avec le monde de la marine. Quand il revint de Rio de Janeiro, où il était internonce, pour recevoir à Rome le chapeau de cardinal, il voyagea sur un vaisseau commandé par un de ses anciens élèves qui avait gardé le meilleur souvenir de son professeur et qui sut le lui prouver pendant la traversée. C'était l'un des bons souvenirs du cardinal.

De l'étude des mathématiques le Père Gotti, qui avait une tête superbe s'harmonisant magnifiquement avec la bure de moine et la chape blanche, fut nommé supérieur, puis général de l'ordre en 1881 et 1889. Les qualités qu'il montra comme administrateur furent si brillantes que, contre tous les usages, le pape Léon XIII l'enleva à son ordre, le fit arche-

vêque titulaire de Pedro de Janeiro (22 mars) et le degré de ces ambassadeurs n'aurait pas été nommé autrement en sort, c'est pour la seconde classe, bien qu'il devait faire mentir tout le monde. Le pape Léon XIII l'appela en novembre 1895, il le fit redire à cette nomination de l'homme et de son choix, que des félicitations.

Il existe à Rome un hôpital de *Santa-Maria* et à une pharmacie de la conie cardinalice. (1) Le cardinal Gotti. Mais il était archevêque. C'est lui donner cette diaconat dans cette église XIII la trancha en évêque de *Sainte-Marie-del-*

La carrière du cardinal dans les congrégations romaines quand il fut nommé maître de la confection qu'aux cardinaux qui ont fait montre de leur dehors pair. Le pape lui a donné des Reliques, qui

(1) Parmi les souvenirs de son ordre, le pied de sainte Thérèse, qui a encore l'aspect d'un pied de moine, est une sandale à creusée qui a à peu près 3 millimètres

vêque titulaire de Petra et l'envoya comme internonce à Rio de Janeiro (22 mars 1892). L'internonciature est le dernier degré de ces ambassades du Saint-Siège. On n'est pas ordinairement nommé archevêque pour les occuper, et, quand on en sort, c'est pour aller d'habitude dans une nonciature de seconde classe, bien rarement de première. Mais Mgr Gotti devait faire mentir toutes les traditions de la cour romaine. Le pape Léon XIII l'appela en effet du Brésil à Rome et, le 29 novembre 1895, il le créait cardinal. Personne ne trouva à redire à cette nomination. Tous reconnaissaient la haute situation de l'homme et Léon XIII ne reçut, à propos de ce choix, que des félicitations.

Il existe à Rome une église qui appartient aux Carmes Déchaussés. C'est *Santa-Maria-della-Scala*, annexée à un couvent et à une pharmacie de religieux de cet ordre. C'est une diaconie cardinalice. (1) Il était naturel d'attribuer ce titre au cardinal Gotti. Mais il fallait le nommer cardinal diacre, et il était archevêque. C'était une première difficulté. De plus, lui donner cette diaconie, c'était lui interdire tout office pontifical dans cette église. La question était complexe. Léon XIII la trancha en élevant, au moins provisoirement, la diaconie de *Sainte-Marie-della-Scala* au rang de titre presbytéral.

La carrière du cardinal Gotti se passa tout entière dans les congrégations romaines. Il n'avait pas un an de cardinalat quand il fut nommé membre du Saint-Office, charge qui n'est confiée qu'aux cardinaux déjà vieux dans le Sacré-Collège et qui ont fait montre d'une science canonique et théologique hors pair. Le pape lui confia bientôt la préfecture des Indulgences et Reliques, qui reçut de lui une impulsion vigoureuse

(1) Parmi les souvenirs qu'elle renferme il y a une relique insignifiante, le pied de sainte Thérèse, avec toutes ses chairs, qui a presque encore l'aspect d'un pied vivant. On y voit la trace que la courroie des sandales a creusée sur une partie du pied à côté de l'orteil, qui a à peu près 3 millimètres de profondeur.

INE

disparaissait de la
es les plus caracté-
Eminence le carac-
it arrivé à un âge
s que les années.
révoir sa fin pro-

ut jeune chez les
des *Grands Car-*
Les *Carmes Dé-*
te Thérèse. Leur
d ils vont dehors.
Carmes descend

ces et fut nommé
rieure navale de
s qu'il avait alors
uand il revint de
recevoir à Rome le
au commandé par
meilleur souvenir
endant la traversée
linal.

tti, qui avait une
avec la bure de
leur, puis général.
il montra comme
contre tous les
rdre, le fit arche-

et fit preuve d'une grande activité. Le côté théologique des indulgences ne lui échappa point. On lui doit la codification des règles pour distinguer les indulgences apocryphes de celles qui sont vraies. Il serait trop long de parler des autres questions qui furent résolues sous sa direction et avec son appui. En même temps, le pape le nommait président de la *consulte* des Evêques et Réguliers pour la codification des nouveaux instituts, et durant les séances, qui avaient lieu chaque semaine, les consultants restaient émerveillés et de la doctrine et de l'acuité de vue du cardinal et de l'énorme labeur auquel il se soumettait. Il dominait toute la discussion, et celle-ci était menée par des hommes supérieurs blanchis sous le harnais, consultants éprouvés et qui auraient vite fait d'apercevoir la pauvreté du fond sous la richesse et l'abondance de la forme.

De cette position, le cardinal passa aux Evêques et Réguliers comme préfet (20 novembre 1899) et y resta quelques années. C'est alors qu'il fit rédiger les fameuses *Normae* ou règles que la Sacrée Congrégation a coutume d'appliquer dans l'approbation des nouveaux instituts. Ce décret fut complété par un autre *In approbandis* sur les rapports que les instituts doivent à époques fixées, envoyer à la Congrégation des Religieux.

Les qualités supérieures d'organisateur et d'administrateur du cardinal Gotti ne trouvaient point encore là un champ assez vaste. Aussi le pape Léon XIII le nomma-t-il bientôt (28 juillet 1902) préfet des deux Propagandes. Le nouveau préfet fit bien vite prendre à ce grand rouage de l'Eglise une orientation nettement dessinée, sans fluctuations ni désarrêts.

Préfet de la Propagande, le cardinal dut quitter le modeste appartement qu'il occupait chez les Carmes pour loger au troisième étage du Collège Urbain. Chez les Carmes ses appartements étaient modestes, mais ils étaient toute la journée ensoleillés et situés derrière un grand jardin, où il pouvait

reposer parfois, sa conséquence de faire chose au Collège U

Nous avons tous cardinal Gotti n'étaient un esprit su ganisme humain. taient un esprit su l'ordre, la propriété table de travail de sonnes se disent inc chaque objet à sa p les recherches lui érisque de s'égarer. est une demi-virtu, les religieux préférus et délaissent un ei avec autant de so *frati*, c'est-à-dire su était toujours d'une sans être complètemdoigt, sa croix pecto s'allignaient symmé mise suivant toutes l tie de l'exacritude et un autre petit fait.

l'opération accompli occuper de ses multipliait son mouchoir avoir redonné les pl

Le cardinal Gotti tion et souvent, dans vrai mot français qui Il avait appris la lan

reposer parfois, sans être obligé de sortir de chez lui et par conséquent de faire atteler sa voiture. Ce n'était plus la même chose au Collège Urbain.

Nous avons tous des manies plus ou moins marquées, et le cardinal Gotti n'échappait point à cette manifestation de l'organisme humain. Seulement toutes ses petites manies dénotaient un esprit supérieurement organisé. Il aimait surtout l'ordre, la propreté, l'exactitude. Jamais on ne voyait sur sa table de travail de ces désordres sans lequel nombre de personnes se disent incapables de travailler. Tout était en ordre, chaque objet à sa place, une place pour chaque objet. Aussi les recherches lui étaient-elles très faciles et ne couraient pas risque de s'égarer. La propreté, disait saint Philippe de Néri, est une demi-vertu, et c'est vrai. Mais en Italie les prêtres et les religieux préfèrent en général s'attacher aux grandes vertus et délaissent un peu les petites. Mgr Gotti cultivait celles-ci avec autant de soin que celles-là. S'il couchait comme les *frati*, c'est-à-dire sur une paillasse et avec sa tunique, celle-ci était toujours d'une propreté parfaite. Jamais il ne recevait sans être complètement habillé, c'est-à-dire avec son anneau au doigt, sa croix pectorale reliée par des chaînes dont les brins s'allignaient symétriquement sur sa simarre, et la ceinture mise suivant toutes les règles de l'usage romain. Cette minutie de l'exactitude et de la propreté se manifestait encore dans un autre petit fait. Quand nous nous mouchons, nous mettons, l'opération accomplie, le mouchoir dans notre poche sans nous occuper de ses multiples froissements, le cardinal Gotti repliait son mouchoir et ne le remettait en poche qu'après lui avoir redonné les plis originaux du repassage.

Le cardinal Gotti parlait français avec une grande correction et souvent, dans les Congrégations, il dictait lui-même le vrai mot français qui se trouvait la traduction du mot italien. Il avait appris la langue française comme les mathématiques,

par principe. Et sous ce rapport il était supérieur à bien des Français qui ne la parle que par habitude. Mais où Mgr Gotti se montrait vraiment supérieur c'était dans la démonstration quand une question surgissait au cours de la conversation. Sa voix était toujours calme, mesurée, et ne portait jamais trace d'empchement ou de passion. On sentait que la raison, la logique parlait en lui. Aussi on ne sortait jamais de ses entretiens sans avoir appris quelque chose ou au moins sans avoir vu la question sous un nouvel aspect.

Le cardinal Gotti avait toute la confiance de Léon XIII, qui croyait bien l'avoir pour successeur. Le cardinal Boschi, archevêque de Ferrare, lui demandant, quelque temps avant sa mort, pour qui il lui faudrait voter au conclave, Léon XIII répondit: " Votez pour Gotti. " On sait que le cardinal déclina toute candidature et que l'union se fit sur le nom du cardinal Sarto. On a raconté alors que Mgr Gotti avait reçu de Léon XIII un important dépôt d'argent qu'il ne devait remettre à son successeur que dans un délai désigné et on a dit aussi qu'il accomplit ponctuellement sa mission. Je rapporte ce bruit uniquement pour montrer l'estime dont ce cardinal jouissait auprès de Léon XIII. Mais s'il faut dire toute ma pensée, malgré tout ce que l'on a raconté, je doute fort que le fait soit vrai. La raison en est simple. Quand le pape est mort, il appartient au cardinal camerlingue de l'Eglise de prendre en mains l'administration temporelle du Saint-Siège. Cela étant, Mgr Gotti avait l'impérieux devoir de faire connaître à ce cardinal la mission dont il avait été chargée par le pape défunt. Quand le pape est mort, tout finit avec lui. Son successeur a les mêmes pouvoirs qui n'ont fait que changer de mains. Quand, en 1877, le pape Pie IX créa *in petto* plusieurs cardinaux, parmi lesquels était Mgr Nina, il adopta une formule nouvelle en disant qu'ils étaient déclarés dans un codicille ajouté à son testament. Les canonistes trouvèrent cette

formule étrange, puis est ouvert le pape n'e pendant sa vie il ne p sion, qui était grave, f faire trancher le cas, F cardinaux qu'il avait t trompe, l'avant-dernier. Le cardinal Gotti éta gardé ses habitudes de une paillasse, et, sans s du soir et se levait à ei pas s'étonner que, sur s corps fut revêtu du de général de son ordre et ce but.

Avec lui disparaît un Sacré-Collège. L'intégr qu'on la mit en doute, e put s'en servir contre ce on dit en Italie. Il est mon avis, le moindre de

UNE LETTRE DU

SON Eminence le
du Midi une le
voir, bien que t
thaire *in-extenso* :

Monsieur le directeur,
Je vous remercie de n

formule étrange, puis remarquèrent que lorsque le testament est ouvert le pape n'existe plus, et que s'il peut tout déclarer pendant sa vie il ne peut plus rien après sa mort. La discussion, qui était grave, fut rapportée à Pie IX qui, sans vouloir faire trancher le cas, publia quelques mois après les noms des cardinaux qu'il avait réservés *in petto*, et ce fut, si je ne me trompe, l'avant-dernier consistoire en 1877.

Le cardinal Gotti était resté moine sous la pourpre. Il avait gardé ses habitudes de frugalité dans la table, de sommeil sur une paillasse, et, sans se dévêtir, se couchait vers onze heures du soir et se levait à cinq heures du matin. Aussi il ne faut pas s'étonner que, sur son lit de mort, il ait demandé que son corps fut revêtu du dernier froc qu'il portait quand il était général de son ordre et qu'il avait pieusement conservé dans ce but.

Avec lui disparaît une figure vraiment caractéristique du Sacré-Collège. L'intégrité du cardinal était trop connue pour qu'on la mit en doute, et sa science trop profonde pour qu'on put s'en servir contre cette intégrité. C'était un *frate*, comme on dit en Italie. Il est toujours resté tel, et ce n'est point, à mon avis, le moindre des éloges qu'on puisse lui décerner.

DON ALESSANDRO.

UNE LETTRE DU CARDINAL-ARCHEVEQUE DE REIMS

SON Eminence le cardinal Luçon a adressé à *l'Express du Midi* une lettre admirable, que nous croyons devoir, bien que trop tardivement à notre gré, reproduire *in-extenso* :

Reims, le 10 mars 1916.

Monsieur le directeur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé les numéros de *l'Ex-*

press du Midi, où vous répondez avec la force de la vérité et dans un style vigoureux aux calomnies lancées contre le clergé. Je vous félicite de vos courageux articles. Combien je regrette que vous n'ayez pas les mêmes libertés que l'adversaire !

Durant cette terrible guerre, la pensée de tous les vrais Français est au front, où se joue l'avenir du pays, où nos soldats luttent avec tant d'énergie, où tant de vies s'immolent à la patrie.

Les sectaires ont d'autre soucis. Ils entendent avant tout empêcher la religion de regagner le terrain perdu et la tenir, comme le veut le laïcisme, à l'écart de la société. Le catholique, voilà l'ennemi à repousser ! La France avec la paix religieuse leur semblerait inhabitable.

La guerre a réappris le chemin de l'église à un certain nombre de Français : aux heures difficiles, l'homme se tourne instinctivement vers Dieu. Une fois de plus, la république était en danger ; il fallait à tout prix enrayer ce mouvement, et rien n'y a été épargné.

Avant la guerre, les vrais intérêts de la France demandaient la reprise des relations avec Rome. Un député n'a pas eu peur de dire que tout le Parlement en était convaincu. Durant les hostilités, notre absence, au centre du monde, auprès de la première puissance morale de l'univers, devenait inexplicable. Le bon sens allait peut-être nous amener à faire comme les autres nations. — Pour nous préserver d'un tel malheur, une campagne a été ouverte et menée sans répit contre le pape. C'est lui, a-t-on dit, qui a préparé la guerre, espérant y retrouver le pouvoir temporel. — Pourtant, chacun sait que Pie IX a travaillé jusqu'à son dernier jour à conjurer le cataclysme qui menaçait l'Europe. — Le pape actuel, a-t-on clamé, est germanophile ! La paix qu'il veut, et pour laquelle il demande des prières au monde catholique, c'est la paix allemande. — Pourtant Benoît XV n'a pas renié la *filie aînée* de l'Eglise.

ne nous a pas mé
court. Il est le se
de la Belgique, co
aux traités, au dro
te la paix entre se
tice et le droit. Et
re, il s'emploie à e
dé aux évêques et
sonniers. C'est lui
change de blessés
lui que de nombreu
cié, doivent d'être
fasse le pape, la ca

Le clergé franç
geurre. On a rend
et au dévouement d
religieux sont venu
(Un journal les a
trie ne les reconna
niers militaires se
neur d'accompagne
prères ont été des r
gagnait des sympa
danger public auq
1870, on nous a ac
chaîné la guerre, de

Que les sectaires
sommes accoutumés
les fables les plus ri
ces de deux sous de
les croire.

Nous ne sommes
citoyens. Notre vie

ne nous a pas ménagé ses sympathies, il aime la France *tout court*. Il est le seul souverain qui ait osé flétrir la violation de la Belgique, condamner les méthodes de guerre contraires aux traités, au droit des gens et à l'humanité. Père, il souhaite la paix entre ses enfants, mais il la veut établie sur la justice et le droit. Et en attendant que cesse le fléau de la guerre, il s'emploie à en adoucir les souffrances. Il a recommandé aux évêques et aux prêtres de s'intéresser au sort des prisonniers. C'est lui qui a obtenu des nations belligérantes l'échange de blessés hors d'état de reprendre les armes. C'est à lui que de nombreux prisonniers malades, et ils l'en ont remercié, doivent d'être soignés en Suisse. Mais quoi que dieu ou fasse le pape, la calomnie continue son chemin.

Le clergé français n'a pas fait mauvaise figure durant la guerre. On a rendu hommage au courage civique des évêques et au dévouement des prêtres. Au premier coup de clairon, les religieux sont venus de l'exil se mettre au service de la France. (Un journal les a avertis depuis que, la guerre finie, la patrie ne les reconnaîtrait plus pour ses enfants.) Les aumôniers militaires se sont présentés en foule pour avoir l'honneur d'accompagner nos soldats au danger. Sur le front, les prêtres ont été des modèles et des semeurs d'énergie. Le clergé gagnait des sympathies! C'était, aux yeux des sectaires, un danger public auquel il était urgent de parer. Comme en 1870, on nous a accusés d'avoir, par vengeance, voulu et déchaîné la guerre, de la soutenir de notre or.

Que les sectaires mentent et mentent à notre endroit, nous y sommes accoutumés. Ce qui est incompréhensible, c'est que les fables les plus ridicules—comme celle des tonneaux de pièces de deux sous destinés à l'ennemi—trouvent des naïfs pour les croire.

Nous ne sommes cependant pas des inconnus pour nos concitoyens. Notre vie est sous leurs yeux. On sait que nous n'a-

vons pas de millions à fournir au roi de Prusse. Nous ne formons pas une société secrète. Nos réunions se tiennent au grand jour, et c'est les portes grandes ouvertes que l'enseignement se donne dans la chaire chrétienne. Nous connaît qui veut.

Nous, les ennemis de la patrie! Mais nous sommes, au contraire, ses défenseurs. N'est-ce pas sous la présidence d'honneur des cardinaux de Paris et de Reims, sous le patronage des évêques des diocèses envahis, sous la direction du recteur de l'Institut catholique, que s'est fondé le comité catholique de propagande française pour reconquérir à la France la sympathie des neutres? Et n'est-ce pas les catholiques qui ont fait les frais de ses multiples publications ?

Nous, les amis de l'Allemagne ! Elle ne nous traite certes pas comme tels. Que l'on compte donc les prêtres maltraités, emmenés en captivité, fusillés, en France et en Belgique! Il semble, bien au contraire, que nous soyons poursuivis par les Allemands, et ils l'ont dit, comme *l'âme de la résistance*.

Il nous est dur à nous qui depuis plus de dix-huit mois sommes sous les obus, qui avons vu détruire nos églises, nos séminaires, nos écoles, nos patronages, d'être accusés d'avoir voulu la guerre, par des gens qui, soigneusement à l'abri du danger, n'ont pas eu à en souffrir.

Les prêtres-soldats ont été représentés comme des embusqués. On n'en voit point, pas plus que de millionnaires, dans la tranchée! Beaucoup cependant y sont morts. Beaucoup y ont mérité des distinctions. Pas un n'y a été un peureux ou un découragé. Un certain nombre, de par la sage décision de l'autorité militaire, sont brancardiers: ils ne sont pas moins exposés que les combattants. D'autres, de par la loi, sont affectés aux services sanitaires: ils y ont fait preuve de courage, d'endurance et de dévouement. Peut-on reprocher à la loi de 1889 d'avoir tenu compte de leurs aptitudes et de leur caractère

pour leur assigner u
eins et les pharmaci
te, la plupart ne son
ils le doivent à leur
mobilisés ont fait le
De nouveau, mere
et d'éclairer l'opinio
cause de la religion,
Veuillez agréer, n
haute considération.

Cette belle et émo
magnifique documen
grande guerre. Elle
de feu, le cri éloquent

UN B

NOUS avions l'
nos lecteurs l
Cormier, gé
maine un autre anniv
très révérend Père A
Pères du Saint-Sacren
son soixante-treizième
Adorateurs de juin 191
notice que nous nous fa
nous associant de plein
heureusement.

“ Le très révérend P

pour leur assigner un poste, comme elle le fait pour les médecins et les pharmaciens ou pour les ouvriers d'usine ? Du reste, la plupart ne sont pas loin du front et s'ils sont à l'arrière ils le doivent à leur âge. La vérité est donc que les prêtres mobilisés ont fait leur devoir.

De nouveau, merci, monsieur le directeur, de nous défendre et d'éclairer l'opinion. Vous soutenez, en même temps que la cause de la religion, celle de la vérité et de la justice.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

L.-J. card. LUÇON,

archevêque de Reims.

Cette belle et émouvante page, écrite sous les obus, est un magnifique document qui aura sa place dans l'histoire de la grande guerre. Elle apporte, avec l'écho autorisé de la ligne de feu, le cri éloquent de la conscience française.

UN BEL ANNIVERSAIRE

NOUS avons l'occasion, l'autre semaine, de signaler à nos lecteurs le soixantième de prêtrise du vénéré Père Cormier, général des Dominicains. Voici cette semaine un autre anniversaire plus extraordinaire encore. Le très révérend Père Audibert, ancien supérieur général des Pères du Saint-Sacrement, vient d'atteindre, ce 10 juin 1916, son soixante-treizième de sacerdoce. Les *Annales des Prêtres-Adorateurs* de juin 1916 lui consacrent cette courte et délicate notice que nous nous faisons un pieux devoir de reproduire, en nous associant de plein cœur aux sentiments qu'elle exprime si heureusement.

“ Le très révérend Père Jean-Joseph Audibert, ancien supé-

rieur général de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement et ami de coeur du vénérable Pierre-Julien Eymard, célébrera, le 10 juin prochain, le 73ème anniversaire de son sacerdoce. — Né le 30 août 1819, le vénéré jubilaire est bien l'ainé de notre famille eucharistique ! Il est aussi parmi nous l'aimable représentation de celui qui s'appelle au ciel : *antiquus dierum*. Puisse se vérifier et au-delà le voeu que formait pour lui, en septembre 1908, Sa Sainteté Pie X, lorsqu'il lui disait aimablement au cours d'une audience privée : *Vous avez 90 ans ! Je vous en souhaite dix autres !* L'excellente santé dont jouit actuellement le vénéré Père (car sa verte vieillesse semble ignorer encore les infirmités du grand âge) nous permet bien d'espérer que ce voeu se réalisera. Ne serait-ce pas ajouter un quasi reflet d'immortalité à la couronne de ses nombreux mérites ? *Exiit sermo inter fratres quod discipulus ille non moritur*. — Le très révérend Père écrivait lui-même, ces jours derniers, et d'une main encore ferme, à notre Père supérieur : *Me voici désormais condamné à l'inaction après une vie laborieuse. J'ai à remercier tout de même Notre-Seigneur de ce qu'il daigne me permettre, malgré mon grand âge, de monter chaque jour au saint autel, de faire régulièrement mon service d'adoration et de glorifier par la parole son mystère eucharistique...* — A vous donc, ô bon Père, nos hommages, nos prières, nos voeux en ce 73ème anniversaire de votre sacerdoce ! — *Ad multos annos !* ”

Nous aussi, nous redisons au vénérable religieux : *Ad multos et faustissimos annos !* — La Rédaction.

UNE BROCHURE INTERESSANTE

 U commencement de ce mois du Sacré-Coeur, voici une brochure bien intéressante à lire. Beaucoup de nos confrères ont sans doute entendu parler du Père Lelièvre, des

Oblats, et de sa famille Saint-Sauveur (Père est original, qu'ils viennent nombreux, comment cela se fait ?

Qu'on achète la brochure que vient de publier l'expressive autant que remarquable.

menu ce qu'est le Père, comment il s'y est imité à Courville vraiment étonnantes probants et convain-

Nous avions dessein cardinal Bégin écrit matières. Mais, à qu'il euhre et nous affirm jusqu'au bout, nous

Ce Père Lelièvre ce me il dirait lui-même merveilleuses qu'il fait sur le plus fidèle et, narrateurs.

Nous promettons satisfaction de l'âme à tous. Et puis, qui sait encore si réellement on Sauveur, quelle gloire profit ce serait part-

(1) (56 pages, en vente à Montréal — 857, rue Saint-Jacques).

Oblats, et de sa fameuse heure d'adoration des ouvriers à l'église Saint-Sauveur de Québec. L'on sait un peu partout que le Père est original, qu'il a des procédés à lui, que les ouvriers viennent nombreux, et cela depuis dix ans. Mais sait-on comment cela se fait ?

Qu'on achète la brochure *Le règne social du Sacré-Coeur*, (1) que vient de publier M. l'abbé Gouin, p. s. s., en une langue expressive autant qu'aisée et avec un charme de causerie vraiment remarquable. Le zélé sulpicien nous raconte par le menu ce qu'est le Père Lelièvre, ce qu'il a fait à Saint-Sauveur, comment il s'y est pris pour le faire, puis comment il a été imité à Courville; il relate des histoires de conversions vraiment étonnantes autant qu'édifiantes; il narre des faits probants et convainquants autant qu'il est possible de l'être.

Nous avons dessein de citer ici la belle lettre que le vénéré cardinal Bégin écrit à l'auteur, de donner en plus la table des matières. Mais, à quoi bon? Qu'on se procure plutôt la brochure et nous affirmons qu'une fois les yeux dedans on ira jusqu'au bout, nous venons d'en faire l'expérience.

Ce Père Lelièvre est vraiment un homme chanceux — comme il dirait lui-même sans doute. Pour raconter les choses merveilleuses qu'il fait avec son *Sacré-Coeur*, il a mis la main sur le plus fidèle et, dans l'occurrence, le plus pittoresque des narrateurs.

Nous promettons une demi-heure d'édifiante et douce satisfaction de l'âme à qui lira cette brochure, toute en faits véridiques. Et puis, qui sait, avec d'autres façons peut-être, mais encore si réellement on imitait ailleurs ce qui se fait à Saint-Sauveur, quelle gloire en reviendrait à Notre-Seigneur et quel profit ce serait partout pour les âmes!

E.-J. A.

(1) (56 pages, en vente chez l'auteur, au grand-séminaire de Montréal — 857, rue Sherbrooke-ouest — 5 sous la copie, \$4.50 le cent).

Saint-Sacrement et
mardi, célébrera, le
on sacerdoce. — Né
l'ainé de notre fa-
l'aimable représen-
tus dierum. Puisse
pour lui, en septem-
sait aimablement au
ans! Je vous en sou-
voit actuellement le
e ignorer encore les
en d'espérer que ce
an quasi reflet d'im-
érites? Exiit sermo
tur. — Le très révé-
niers, et d'une main
voici désormais con-
se. J'ai à remercier
laigne me permettre,
jour au saint autel,
ration et de glorifier
... — A vous donc,
os vœux en ce 73ème
ultos annos! ”
e religieux : Ad mul-
ion.

ESSANTE .

Sacré-Coeur, voici nos
e. Beaucoup de nos
du Père Lelièvre, des

LE GENERAL PETAIN
SES CONVICTIONS CATHOLIQUES

Le glorieux défenseur de Verdun, comme Foch, Castelnau, et tant d'autres, est un chrétien très pratiquant. Neveu d'un digne prêtre, qui avait fondé deux bourses au collège ecclésiastique de Saint-Bertin, il en fut, avec son frère, un des premiers bénéficiaires. En juillet 1914, il était dans son pays, à Saint-Omer, colonel du 8e régiment d'infanterie. Ses convictions et ses pratiques religieuses bien connues l'avaient empêché de monter plus haut, malgré ses éminentes qualités militaires. Il allait même prendre sa retraite quand la guerre éclata.— Il n'y a pas bien longtemps, il se trouvait en gare de Saint-Omer prêt à prendre le train spécial qui devait l'emmener vers Arras. Tout à coup, il aperçoit un de ses anciens condisciples de Saint-Bertin, un prêtre. Alors laissant toute sa suite de généraux et de colonels, il s'avance vers lui, le salue, lui tend la main et cause amicalement avec lui. La conversation terminée, il le quitte en disant bien haut: " Et prie pour moi, je vais en avoir bien besoin! ". . . — On a prié pour lui, lui-même n'a sûrement pas passé un seul jour sans demander à Dieu lumière et force, et la France certes, pas plus que ses soldats, n'a eu lieu de s'en plaindre. Elle ne peut au contraire que s'en féliciter.

La Semaine de Montpellier.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	19 juin.	— Saint-Lambert.
Mercredi,	21 "	— Boucherville. — Sainte-Lucie.
Vendredi,	23 "	— Tétraultville.
Dimanche,	25 "	— Saint-Jacques-le-Mineur.